



Communiqué de presse

Le mercredi 16 juillet 2014

OCCUPATION D'UN TERRAIN ILLICITE À LA FAUTE-SUR-MER

Un groupe de 15 familles de commerçants non sédentaires a quitté le terrain de Grand Passage de La Mothe-Achard dimanche 13 juillet 2014, pour s'installer en situation illicite sur l'ex-camping municipal situé en zone rouge du plan de prévention des risques d'inondation, à **La Faute-sur-Mer**.

Le sous préfet des Sables d'Olonne et le maire de la Faute-sur-Mer ont notifié l'impossibilité de se maintenir sur cette zone interdite et dangereuse.

L'État a engagé une procédure de verbalisation pour occupation illégale du domaine public maritime et une procédure administrative d'évacuation forcée. Le groupe a quitté les lieux le 16 juillet au matin.

L'accueil des gens du voyage se fait en Vendée, comme sur le reste du territoire national, dans le cadre des procédures prévues par la loi et sur les terrains désignés à cet effet.

Le préfet confirme la vigilance de l'État pour que la loi soit respectée dans toutes ses dimensions : accueil adapté des gens du voyage et respect des obligations légales à leurs égards ; utilisation des voies de droit pour prévenir les occupations illicites en lien avec les autorités municipales.

